L’économie de la régulation au service de la régulation sectorielle

François Lévêque -- Professeur d’économie à Mines ParisTech

Création d’un réseau francophone des régulateurs de l’énergie

CRE, 28 novembre 2016

Un peu d'histoire

- De l'économie publique
  - Marché v. Planification, défaillances du marché, tarification du monopole naturel au coût moyen ou au coût marginal
- à l'économie de la régulation
  - Libéralisation, défaillances du régulateur, régulateur indépendant, Coût+marge v. Plafond de prix
- Un fil rouge : l'intérêt général
  - Maximisation du surplus social

Les réformes

- Rééquilibrage des tarifs
  - Particuliers/entreprises, urbains/ruraux, hauts/faibles revenus
- Ouverture à la concurrence
  - Sauf les réseaux
- Création d'autorités indépendantes
  - Régulation de l'accès
- Renforcer les incitations à l'efficacité
  - Usage et développement des réseaux

Justifications et choix des objectifs de régulation

- Quelles défaillances de marché corriger à travers l'intervention du régulateur ?
  - La régulation n'est justifiée (par rapport au laissez-faire) que si elle coûte moins cher que le bénéfice qu'elle apporte.
  - Toujours chercher à le vérifier car la régulation (comme le marché) est toujours imparfaite
- Quelles sont les objectifs poursuivis et leur hiérarchisation ?
  - Efficacité (statique, productive, dynamique,…)
  - Equité (égalité, non discrimination,…)
  - Simplicité (de mise en œuvre, du contrôle,…)

Le choix des instruments

- Pour atteindre au plus près l'objectif (efficacité) et minimiser le coût d'atteinte de l'objectif (efficacité-coût)
- La boite à outil de l'économie est plutôt bien garnie :
  - Contrat fortement ou faiblement incitatif
  - Introduire la concurrence dans ou pour le marché
  - Réguler par les prix ou les quantités
  - Enchères centralisées ou obligations décentralisées
  - Séparation comptable ou patrimoniale
  - Etc.

Particularités de la régulation sectorielle de l'électricité

- Liées aux caractéristiques de l'électricité
  - Commodité : cycles de prix et d'investissements, coûts fixes très élevés
    - Régulation crédible, signaux de long terme clefs
  - Bien système : Puissance + Energie + Transmission
    - Architecture complexe des marchés de gros
  - Inélasticité de l'offre et de la demande à court terme : grande volatilité du prix
    - Régulation attentive au pouvoir de marché et aux effets distributifs
  - Absence de stockage et bien essentiel : coût très élevés des sous-capacités et des pannes
    - Régulation clef dans la création et le partage des richesses

Pour conclure

Les échanges et la coopération entre régulateurs de différentes juridictions sont nécessaires pour rendre la régulation moins imparfaite du point de vue de l'intérêt général et donc mieux contribuer ainsi à la création et au partage des richesses dans chaque juridiction